

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand, tenue le 3 juin 2013, à 19 heures, à la salle du conseil, 821, rue Principale.

Sont présents: Renée Vigneault et Guylaine Blondeau, conseillères ainsi que Jean-Claude Gagnon, Gérard Garneau et Bernard Barlow, conseillers formant quorum sous la présidence de Donald Langlois, maire.

Est absent : Clermont Tardif, conseiller.

Sont également présents : Sylvie Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière, Vicky Labranche, inspectrice en environnement et permis et Constant Roberge, contremaître des travaux publics.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Donald Langlois, maire.

Il demande à chaque conseiller présent s'il y a des points à ajouter à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de la séance
- B) Adoption de l'ordre du jour
 - Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- C) Adoption des procès-verbaux
- D) 1^{re} période de questions
- E) Varia
 - Délégation de sorties
 - Modification au règlement de zonage no 21 de l'ex-Vianney (étang de pêche)
 - Modification au règlement de zonage no 21 de l'ex-Vianney (bâtiment de l'Étoile)
 - Enfouissement des fils (parc éolien)
 - Demande d'appui de David Hamel et Jennifer Langlois (CPTAQ)
 - Demande d'appui d'André Blondeau et Guylaine Croteau (CPTAQ)
 - Demande d'appui de Chantal Boulet (CPTAQ)
 - Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable
 - Journée de démonstration forestière de l'Érable
 - Maison Marie-Pagé
 - Assemblée générale de GROBEC
 - Fleurs pour les lieux publics
 - Prix du bénévolat en loisir et sport Dollard-Morin
 - Agrandissement du 385 rue Principale (architecte et ingénieur)
 - Corporation des chemins Craig et Gosford
 - Avis de motion : règlement modifiant le règlement concernant le plan d'urbanisme no 890405-E de l'ex-municipalité de Saint-Ferdinand
 - Avis de motion : règlement modifiant le règlement de zonage no 890405-A de l'ex-municipalité de Saint-Ferdinand
 - États financiers OMH de Saint-Ferdinand
 - Vaccination de l'inspectrice en environnement et permis
 - Engagement d'un responsable à l'écocentre
 - Engagement d'un responsable de la marina
 - Rampe de mise à l'eau (marina)
 - Achat de calcium
 - Règlement fixant une tarification pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau la marina
 - Achat d'une zamboni
 - Modification du règlement no 2009-90 (protection des rives)
- F) Rapport d'environnement et de voirie
- G) 2^e période de questions
- H) Présentation des comptes
- I) Clôture de la séance

Ajout des points : demande du Manoir du Lac William et bornes rue de la zone industrielle.

2013-06-185 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout des points proposés et en laissant le varia ouvert. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-06-186 Interversión des points à l'ordre du jour

Il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour au besoin. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-06-187 Adoption des procès-verbaux

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2013 et une copie du procès-verbal des séances spéciales du 13 mai 2013 et du 22 mai 2013, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2013 et le procès-verbal des séances spéciales du 13 mai 2013 et du 22 mai 2013 tels que présentés. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 16 personnes présentes à la 1^{re} période de questions.

2013-06-188 Prévisions de sorties

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'approuver les prévisions et ratifications des délégations suivantes :

<u>Noms</u>	<u>Sujet</u>	<u>Endroits</u>	<u>Date</u>
D. Langlois	ministre Blanchet	Drummondville	2013-05-14
J.C. Gagnon	ministre Blanchet	Drummondville	2013-05-14
B. Barlow	ministre Blanchet	Drummondville	2013-05-14
S. Tardif	rencontre MRC	Plessisville	2013-05-29
G. Garneau	CCCG	St-Jean-Brébeuf	2013-06-10

2013-06-189 Adoption du règlement modifiant le règlement de zonage no 21 de l'ex-Vianney

Il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'adopter le règlement no 2013-128 modifiant le règlement de zonage no 21 de l'ex-Vianney et ses amendements afin d'ajouter un usage à la sous-division « Cb Commerces de vente au détail et établissement de services nécessaires aux besoins courants et occasionnels de la population de plusieurs quartiers » tel que lu par la secrétaire-trésorière et transcrit dans le livre des règlements. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

RÈGLEMENT NO 2013-128

Règlement no 2013-128 modifiant le règlement de zonage no 21 de l'ex-Vianney et ses amendements afin d'ajouter un usage à la sous-division « Cb Commerces de vente au détail et établissements de services nécessaires aux besoins courants et occasionnels de la population de plusieurs quartiers ».

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand est régie par le *Code municipal* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Attendu que le règlement de zonage no 21 et ses amendements est en vigueur sur le territoire de l'ancienne municipalité de Vianney depuis le 5 mars 1990;

Attendu que la classification des usages du règlement de zonage ne mentionne pas l'usage de « Étang de pêche »;

Attendu que le Conseil juge opportun d'apporter des modifications au règlement de zonage afin de spécifier ces usages;

Il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Guylaine Blondeau résolu à l'unanimité d'adopter le règlement no 2013-128 modifiant le règlement de zonage no 21 de l'ex-Vianney, lequel statue comme suit :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 Modification de l'article 4.2.2.2 relatif à la sous-division « Cb Commerces de vente au détail et établissements de services nécessaires aux besoins courants et occasionnels de la population de plusieurs quartiers »

La sous-division « Cb Commerces de vente au détail et établissements de services nécessaires aux besoins courants et occasionnels de la population de plusieurs quartiers » de l'article 4.2.2.2 du règlement de zonage no 21 et ses amendements est modifié par l'ajout de l'usage suivant à la fin de la liste relative à la classe 4 : « Loisirs et divertissements » :

- « étang de pêche »

Article 3 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Maire

Secrétaire-trésorière

Avis de motion : 8 avril 2013

1^{er} projet : 8 avril 2013

2^e projet : 6 mai 2013

Adoption : 3 juin 2013

Approbation MRC :

Publication :

2013-06-190

Adoption du règlement modifiant le règlement de zonage no 21 de l'ex-Vianney

Monsieur Jean-Claude Gagnon, conseiller, déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Il se retire et s'abstient de voter.

Madame Guylaine Blondeau, conseillère, déclare qu'elle est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Elle se retire et s'abstient de voter.

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'adopter le règlement no 2013-129 modifiant le règlement de zonage no 21 de l'ex-Vianney et ses amendements afin d'ajouter deux usages à la sous-division « Ad Autres activités en zones agricoles ou autres » tel que lu par la secrétaire-trésorière et

transcrit dans le livre des règlements. Adopté l'unanimité des membres du conseil ayant le droit de vote sur la question, le maire ayant voté.

RÈGLEMENT NO 2013-129

Règlement no 2013-129 modifiant le règlement de zonage no 21 de l'ex-Vianney et ses amendements afin d'ajouter deux usages à la sous-division « Ad Autres activités en zones agricoles ou autres ».

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand est régie par le *Code municipal* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Attendu que le règlement de zonage no 21 et ses amendements est en vigueur sur le territoire de l'ancienne municipalité de Vianney depuis le 5 mars 1990;

Attendu que la classification des usages du règlement de zonage ne mentionne pas les usages de « Centre d'interprétation d'un parc éolien » et de « Jardin botanique d'exposition »;

Attendu que le Conseil juge opportun d'apporter des modifications au règlement de zonage afin de spécifier ces usages;

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Renée Vigneault et résolu à l'unanimité des membres du conseil ayant le droit de vote sur cette question d'adopter le règlement no 2013-129 modifiant le règlement de zonage no 21 de l'ex-Vianney, lequel statue comme suit :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 Modification de l'article 4.2.8.4 relatif à la sous-division « Ad Autres activités en zones agricoles ou autres »

La sous-division « Ad Autres activités en zones agricoles ou autres » de l'article 4.2.8.4. du règlement numéro 21 et ses amendements est modifié par l'ajout des usages suivants à la fin de la liste relative à la classe 3 : « Activités touristiques et récréatives » :

- « - Centre d'interprétation d'un parc éolien
- Jardin botanique d'exposition »

Article 3 Modification de la grille des spécifications

Ledit règlement de zonage en vigueur est modifié à la grille des spécifications mentionnée à l'article 4.4 de la façon suivante :

- En ajoutant la note « B » à la ligne « *Terrain adjacent à une rue publique (A) ou privé (B)* de la section « *Normes & contraintes spéciales* » et ce, dans la colonne correspondant à la zone 2 A.

Article 4 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Maire

Secrétaire-trésorière

Avis de motion : 8 avril 2013

1^{er} projet : 8 avril 2013

2^e projet : 6 mai 2013

Adoption : 3 juin 2013

Approbation MRC :

Publication :

2013-06-191 Enfouissement des fils (parc éolien)

Monsieur Jean-Claude Gagnon, conseiller, déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Il se retire et s'abstient de voter.

Madame Guylaine Blondeau, conseillère, déclare qu'elle est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Elle se retire et s'abstient de voter.

Attendu que le tuyau est neuf et sans joint;

En conséquence, il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Renée Vigneault et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand permet à Éoliennes de l'Érable inc. d'enfouir un câble au-dessus du ponceau RG 108 ayant un diamètre de 450 mm dans le rang 1 qui est fermé l'hiver (longitude : 71 degrés, 38 minutes, 17,9 secondes et latitude : 46 degrés, 0,2 minute, 54,1 secondes) en autant qu'Éoliennes de l'Érable inc. installe des panneaux d'identification près du ponceau. Adopté à l'unanimité des membres du conseil ayant le droit de vote sur cette question, le maire ayant voté.

M. Gagnon et Mme Blondeau reprennent leur place à la table du conseil.

2013-06-192 Appui à David Hamel (CPTAQ)

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand doit apporter ses recommandations aux demandes faites à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

Attendu que la demande consiste à obtenir l'autorisation d'aliéner et d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, une superficie de 432 mètres carrés sur la partie du lot no 651-P, rang 9 du canton d'Halifax pour rendre le lot no 651-39, rang 9, plus conforme à la réglementation en vigueur concernant le lotissement des terrains non desservi par un réseau d'égout ou d'aqueduc, en plus de prévoir l'espace nécessaire pour l'installation d'un élément épurateur futur.

Attendu que selon l'article 80 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, un lot ou une partie de lot contigu à un emplacement résidentiel construit avant la date d'entrée en vigueur du décret de région agricole désignée dont la superficie est inférieure à la superficie minimale requise par les règlements municipaux ou les règlements adoptés en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) peut, sans l'autorisation de la commission, être aliéné ou loti afin d'être utilisé pour l'agrandissement de cet emplacement résidentiel dans le but de le rendre conforme à ces règlements jusqu'au moindre de la superficie minimale exigée ou 3000 mètres carrés. Si l'emplacement résidentiel concerné est localisé en front d'une bande riveraine, la superficie maximale permise est de 4000 mètres carrés.

Attendu que le terrain visé est réputé contigu et non pas contigu au lot no 651-39 au fin de la loi, une demande d'autorisation est nécessaire;

Attendu que la municipalité considère que la superficie visée est minime et qu'elle ne nuit pas aux activités

agricoles environnantes car il y a déjà des activités résidentielles de chaque côté de l'emplacement visé;

Attendu que cette demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

Attendu que tous les terrains contigus au lot 651-39 sont déjà construits et que la seule façon de se rendre conforme aux normes actuelles de lotissement est d'acquérir du terrain de l'autre côté de la rue;

En conséquence, il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé Renée Vigneault et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand appuie la demande présentée par David Hamel auprès de la CPTAQ visant à obtenir l'autorisation d'aliéner et d'utiliser une superficie de 432 mètres carrés d'une partie du lot 651, rang 9 du canton d'Halifax pour des fins autres qu'agricoles, soit pour se rendre plus conforme à la réglementation en vigueur concernant le lotissement des terrains non desservis par un réseau d'égout ou d'aqueduc, en plus de prévoir l'espace nécessaire pour l'installation d'un élément épurateur futur. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-06-193

Appui à André Blondeau (CPTAQ)

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand doit apporter ses recommandations aux demandes faites à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

Attendu que la demande a été retournée par la CPTAQ due au manque d'informations essentielles à l'analyse de la demande;

Attendu que la demande a été modifiée afin d'obtenir l'aliénation et l'autorisation d'utiliser à une autre fin que l'agriculture, une superficie de 7432 mètres carrés sur la partie du lot no 628, rang 8 du canton d'Halifax pour permettre au propriétaire actuel de donner à chacun de ses fils un terrain d'une superficie de 3716 mètres carrés (60.96 m x 60.96 m) chacun pour la construction de résidences;

Attendu que l'utilisation actuelle de l'emplacement visé est présentement utilisée à des fins de pacage;

Attendu que le terrain visé est situé face à une utilisation commerciale soit un aéroport et à proximité de plusieurs chalets (Domaine Boissonneault);

Attendu qu'une autorisation à la présente demande n'apporterait aucune contrainte nouvelle pour les activités agricoles et n'affecterait d'aucune façon le potentiel agricole des lots voisins;

Attendu que cette demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

Attendu que la demande concerne la construction de résidences qui serviront aux deux fils du propriétaire actuel;

Attendu que la municipalité a fait une recherche pour identifier les espaces appropriés disponibles et conformes à la réglementation municipale en vigueur actuellement et que le nombre est d'environ 35 terrains;

En conséquence, il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand appuie la demande présentée par André Blondeau auprès de la CPTAQ visant à obtenir l'aliénation

et l'autorisation d'utiliser à des fins autres qu'agricole une superficie de 7432 mètres carrés sur une partie du lot 628, rang 8 du canton d'Halifax pour la construction de deux résidences. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-06-194 Appui à Chantal Boulet (CPTAQ)

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand doit apporter ses recommandations aux demandes faites à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

Attendu que le terrain est situé le long de la route 165 et qu'il s'inscrit à proximité d'un secteur résidentiel et de villégiature dont la rue Principale et le rang 6;

Attendu que le terrain visé, lots 324-P et 324-3-P, rang 7 du canton d'Halifax, fait partie d'un secteur bien défini avec plusieurs résidences;

Attendu que l'autorisation recherchée n'aurait pas d'effet sur l'homogénéité de ce milieu ou la pratique d'activités agricoles vue que la propriétaire désire s'installer à l'année afin de faciliter l'exploitation de l'érablière;

Attendu que la demande ne contrevient pas à la réglementation municipale existante ainsi qu'aux mesures de contrôle intérimaire, le cas échéant;

Attendu que les espaces appropriés disponibles et conformes sont de 35 environ mais que la demande vise un terrain à l'intérieur d'un développement de villégiature existant;

En conséquence, il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Renée Vigneault et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand appuie la demande présentée par Chantal Boulet auprès de la CPTAQ visant à obtenir l'autorisation d'utiliser à des fins autres qu'agricole une superficie de 60 500 mètres carrés sur les lots 324-P et 324-3-P, rang 7 du canton d'Halifax. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-06-195 Don à la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'autoriser Donald Langlois et Gérard Garneau à participer au tournoi de golf bénéfice annuel de la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable qui aura lieu à Plessisville le 7 juin 2013 et de défrayer les frais d'inscription de 115 \$ par personne et autres frais encourus. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-06-196 Journée de démonstration forestière de l'Érable

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu de verser une aide financière de 100 \$ au CLD de l'Érable pour l'organisation de la Journée de démonstration forestière de l'Érable qui aura lieu le 21 septembre 2013 à St-Pierre-Baptiste. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-06-197 Maison Marie-Pagé

Il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Renée Vigneault et résolu de verser une aide financière de 1000 \$ payable en deux versements de 500 \$ chacun en 2013 et 2014 à la Maison Marie-Pagé pour leur campagne de financement. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-06-198

Assemblée générale de GROBEC

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'autoriser le conseiller Jean-Claude Gagnon à représenter la municipalité de Saint-Ferdinand à l'assemblée générale annuelle de GROBEC qui aura lieu le 6 juin 2013 à 19h à Plessisville et de défrayer les frais encourus. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-06-199

Achat de fleurs pour les lieux publics

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'accepter la soumission de Fleuriste Gisèle au coût d'environ 935 \$ (taxes en sus) pour les arrangements de fleurs à l'hôtel de ville et des boîtes à fleurs au pied de la Côte de l'Église et du belvédère de la marina. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-06-200

Prix du bénévolat en loisir et sport Dollard-Morin

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'autoriser Donald Langlois et Guylaine Blondeau à assister au souper Gala-Hommage pour le prix du bénévolat en loisir et sport Dollard-Morin organisé par Loisir Sport Centre-du-Québec qui aura lieu à Ste-Clotilde de Horton le 6 juin 2013 et de défrayer les frais d'inscription de 13 \$ par personne et autres frais encourus. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-06-201

Agrandissement du 385 rue Principale (architecte)

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'accepter l'offre de services professionnels pour la réalisation des plans et devis pour soumission et services durant la construction ainsi que les relevés complémentaires dans le cadre du projet d'agrandissement de l'immeuble situé au 385, rue Principale d'André Gagné architecte au montant de 21 713 \$ (taxes en sus). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-06-202

Agrandissement du 385 rue Principale (ingénieur)

Il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'accepter l'offre de services professionnels pour la réalisation des relevés complémentaires, la conception, les plans et devis sommaires de mécanique/électricité du bâtiment et d'aménagement extérieur, les plans et devis de performance des éléments de structure ainsi que le contrôle de la qualité des travaux dans le cadre du projet d'agrandissement de l'immeuble situé au 385, rue Principale de SNC Lavalin au montant de 21 600 \$ (taxes en sus). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-06-203

Assemblée générale spéciale Corporation des chemins Craig et Gosford

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'autoriser le maire Donald Langlois et le conseiller Bernard Barlow à représenter la municipalité de Saint-Ferdinand à l'assemblée générale spéciale de la Corporation des chemins Craig et Gosford qui aura lieu le 10 juin 2013 à St-Jean-de-Brébeuf. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME NO 890405-E DE L'EX-
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERDINAND**

Monsieur Gérard Garneau, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur sera présenté pour adoption un projet de règlement modifiant le règlement concernant le plan d'urbanisme no 890405-E de l'ex-municipalité de Saint-Ferdinand, lequel a pour objet :

1. Inclure le lot 527A-Partie à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;
2. Remplacer une partie de l'affectation « zone agricole » localisée près de la route 165 et délimitée par la route 165 à l'est, par la ligne séparative des lots 526-7-P et 527A-P au sud, une partie du lot 527A-P occupée par l'érablière à l'ouest et par la ligne séparative des lots 528-P et 527A-P au nord, par l'affectation « zone industrielle ».

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NO 890405-A DE L'EX-MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERDINAND**

Madame Guylaine Blondeau, conseillère, donne avis de motion qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur sera présenté pour adoption un projet de règlement modifiant le règlement de zonage no 890405-A de l'ex-municipalité de Saint-Ferdinand, lequel a pour objet :

1. Créer une nouvelle zone industrielle à même la zone agricole Aa5 pour permettre les activités industrielles et définir les normes applicables.

2013-06-204 États financiers de l'OMH de Saint-Ferdinand

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'approuver les états financiers au 31 décembre 2012 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Ferdinand et d'autoriser le paiement de 3 589\$ représentant la contribution municipale au déficit 2012. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-06-205 Vaccination de l'inspectrice en environnement et permis

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand rembourse à l'inspectrice en environnement et permis les frais de vaccination contre l'hépatite A et le tétanos. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-06-206 Engagement d'un responsable à l'écocentre

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'engager Alex Brochu comme préposé à l'écocentre à compter du 18 mai 2013 jusqu'au 31 octobre 2013 au taux horaire de 10.15 \$ selon un horaire variant de 12 à 25 heures par semaine. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-06-207 Engagement d'un responsable de la marina

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'engager Maxime Deslongchamps comme préposé de la marina au taux horaire de 10.15 \$ pour environ 10 semaines selon un horaire variant de 0 à 25 heures par semaine à compter du 18 mai 2013 jusqu'au 1^{er} septembre 2013 au maximum. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-06-208

Rampe de mise à l'eau (marina)

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Renée Vigneault, et résolu de mandater SNC-Lavalin pour présenter et signer une demande de certificat d'autorisation au MDDEFP pour le projet de réfection de la rampe de mise à l'eau de la marina municipale, d'accepter les frais reliés à la demande et d'autoriser Sylvie Tardif, directrice-générale/secrétaire-trésorière ou Michèle Lacroix, directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe à signer tous les documents nécessaires pour mener à terme ce dossier. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-06-209

Achat de calcium

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'acheter de Sel Warwick inc. 25 ballots de tonne métrique de calcium en granule au prix de 378 \$ le ballot (taxes en sus) et de retenir les services de Sablière Warwick pour l'épandage au prix de 50 \$/tm pour environ 12 heures et ce, conditionnellement aux disponibilités de Sel Warwick. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-06-210

Adoption du règlement fixant une tarification pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau à la marina

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'adopter le règlement no 2013-131 fixant une tarification pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau à la marina tel que lu par la secrétaire-trésorière et transcrit dans le livre des règlements. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

RÈGLEMENT no 2013-131

Règlement fixant une tarification pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau à la marina

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand désire établir une tarification pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau à la marina;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 23 mai 2013;

Attendu que suite à l'installation d'une barrière levante ainsi qu'un horodateur pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau à la marina municipal, certaines modifications doivent être apportées;

Attendu que les modifications touchent particulièrement les tarifs;

Attendu que pour ne pas causer d'ambiguïté, le règlement no 2013-130 devient caduc et est remplacé dans son entièreté par celui-ci;

En conséquence, il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Gérard Garneau et résolu qu'un règlement soit adopté pour décréter ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Les frais d'accès à la rampe de mise à l'eau pour les résidants et les payeurs de taxes de Saint-Ferdinand sont les suivants :

Gratuit : pour les canots, les planches à voile, les pédalos et toutes embarcations non motorisées.

40 \$ par jour : pour les embarcations motorisées.

40 \$ par jour : pour chaque moto-marine.

OU

30 \$ pour les embarcations motorisées ou 60\$ pour chaque moto-marine pour un billet de saison.

Article 3

Les frais d'accès à la rampe de mise à l'eau pour les non-résidants et les non-payeurs de taxes de Saint-Ferdinand sont les suivants :

Gratuit : pour les canots, les planches à voile, les pédalos et toutes embarcations non motorisées.

40 \$ par jour : pour les embarcations motorisées.

40 \$ par jour : pour chaque moto-marine.

200 \$ pour une carte de membre pour les non-résidants et les non-payeurs de taxes de Saint-Ferdinand pour les embarcations motorisées. Aucune carte de membre n'est autorisée pour les moto-marines. Disponible qu'au bureau municipal.

Article 4

Les frais d'accès à la rampe de mise à l'eau pour les commerces sont les suivants :

Gratuit : pour les canots, les planches à voile, les pédalos et toutes embarcations non motorisées.

40 \$ par jour : pour les embarcations motorisées.

40 \$ par jour : pour chaque moto-marine.

OU

100 \$ pour un billet de saison (excluant les moto-marines).

Article 5

Les frais de location des quais sont les suivants :

350 \$: pour les résidants et les payeurs de taxes de Saint-Ferdinand.

525 \$: pour les non-résidants et les non-payeurs de taxes de Saint-Ferdinand.

Article 6

Les frais d'accès à la rampe de mise à l'eau pour les locataires de quais à la marina sont gratuits.

Article 7

La saison débute environ à la mi-mai et se termine le 15 septembre. Dès que les quais sont installés, les locataires d'emplacement peuvent prendre possession de leur location. La date de l'installation du quai est choisie selon la température, la hauteur du lac, l'expérience des années antérieures. Le locataire doit s'ajuster en conséquence et accepter cette situation.

Article 8

La limite est fixée selon la capacité du stationnement.

Article 9

Il est interdit d'enlever, d'abîmer les écriteaux, horodateur, barrière, poteaux et/ou toute autre installation appartenant à la municipalité.

Article 10

Il est défendu à toute personne d'allumer ou de maintenir allumé un feu aux quais et sur le terrain de la marina.

Article 11

Les contenants de verre sont interdits aux quais et sur le terrain de la marina.

Article 12

Il est interdit de stationner sur les quais et les approches.

Article 13

Il est interdit de se baigner dans les eaux autour des quais en tout temps.

Article 14

Il est interdit de pêcher sur les quais et autour des quais.

Article 15

Il est permis d'amarrer temporairement seulement (maximum une heure) pour toute embarcation.

Article 16

Il est interdit de jeter des déchets sur les quais, le terrain de la marina et dans le lac.

Article 17

La plongée sous-marine devra s'effectuer à une distance minimale de 30 mètres, sauf pour accès aux quais (avec indication).

Article 18

Il est interdit de faire commerce, location sur le terrain de la marina et sur les quais, sauf une activité parrainée par la municipalité.

Article 19

Il est interdit d'organiser, de diriger ou de participer à toutes fêtes, activités bruyantes après 22 heures, sauf une activité parrainée par la municipalité.

Article 20

Tout comportement jugé dangereux, non sécuritaire entraînera l'expulsion de la personne ayant accès sur le terrain et les quais.

Article 21

Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions de ce règlement commet une infraction et est passible d'une amende n'excédant pas 1 000 \$.

Article 22

Le présent règlement remplace tout autre règlement qui aurait été fait antérieurement et toute autre disposition réglementaire au même effet.

Article 23

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Maire

Secrétaire-trésorière

Avis de motion : 23 mai 2013

Adoption : 3 juin 2013

Publication :

2013-06-211

Achat d'une zamboni

Attendu qu'il y a lieu d'acheter une surfaceuse pour l'aréna de la municipalité;

Attendu que l'aréna n'est pas d'une grandeur conforme et que l'espace est manquant pour un agrandissement du bâtiment;

Attendu que la surfaceuse recherchée doit être de petites dimensions, électrique (batterie) et pouvant être remise dans l'espace prévu à cet effet;

Attendu que plusieurs démarches ont été effectuées pour trouver la surfaceuse ainsi que l'envoi d'appel d'offres;

Attendu que la municipalité n'a reçu aucune offre;

Attendu que la surfaceuse recherchée existe et peut être disponible aux États-Unis;

Attendu que la municipalité a entamé de nouveau son processus d'appel d'offres par sa résolution no 2013-04-104 et qu'elle a reçu une offre conforme;

En conséquence, il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'acheter la surfaceuse « sport ice, elektro series, modèle 248 » de Icemasters/sport Ice USA tel que demandé dans l'appel d'offres du 14 mai 2013 pour la somme de 50 469.69 \$ canadien. Les frais reliés au transport, douane, taxes et taux d'échange (s'il y a lieu) sont évalués approximativement à 4 958 \$ pour un total de 55 427.69 \$.

De plus, il est résolu d'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale/secrétaire-trésorière ou la directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe à signer tous les documents nécessaires pour

rendre à terme ce dossier. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-06-212 Gel du taux de change (zamboni)

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Beranrd Barlow et résolu de prendre un contrat de change avec notre institution financière, la caisse Desjardins du Carrefour des Lacs, pour déterminer et geler un taux de change en prévision du paiement de la zamboni en devise américaine et ce, d'ici le 4 octobre prochain et d'autoriser la directrice générale/secrétaire-trésorière Sylvie Tardif ou la directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe Michèle Lacroix à signer les documents nécessaires pour ce contrat. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-06-213 Adoption du 1^{er} projet de règlement modifiant le règlement no 2009-90 relatif à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables

Il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Renée Vigneault et résolu:

1. Qu'en vertu des dispositions de l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ce Conseil adopte le 1^{er} projet de règlement no 2013-132 modifiant le règlement no 2009-90 modifiant le règlement de zonage no 209 de l'ex-village de Bernierville, le règlement de zonage no 890405-A de l'ex-St-Ferdinand et le règlement de zonage no 21 de l'ex-Vianney.
2. Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 20 juin 2013 à la salle du conseil de St-Ferdinand, situé au 821 rue Principale, St-Ferdinand à 19 h.
3. Qu'un avis de l'adoption de cette résolution soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité, soit l'Avenir de l'Érable et affiché au bureau municipal.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-06-214 Résolution désignant le maire suppléant pour animer l'assemblée de consultation

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu que le maire suppléant, advenant l'absence du maire, soit désigné pour expliquer le projet de règlement no 2013-132 modifiant le règlement no 2009-90 modifiant le règlement de zonage no 890405-A de l'ex-municipalité de Saint-Ferdinand, le règlement de zonage no 209 de l'ex-Bernierville et le règlement no 21 de l'ex-Vianney et pour entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer lors de l'assemblée publique de consultation. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-06-215 Activité sur la chaussée (Manoir du Lac William)

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'autoriser le Manoir du Lac William à tenir une activité sur la chaussée en face du 3180 rue Principale entre 17h30 et 23h30 le 21 juin 2013 dans le cadre de l'activité spéciale de leur 20^e anniversaire. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-06-216 Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand confirme sa participation financière à raison de 50% du coût des travaux d'amélioration des toilettes du terrain de balle présenté par les Loisirs de Saint-Ferdinand dans le cadre du programme Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-06-217 Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Renée Vigneault et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand confirme que les Loisirs de Saint-Ferdinand fait la gestion du terrain de balle et ses équipements et que ce statut restera comme ça pour les cinq prochaines années. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-06-218 Pose de bornes (rue de la nouvelle zone industrielle)

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu de mandater Ecce Terra, arpenteurs-géomètres pour venir remettre les bornes de la rue de la nouvelle zone industrielle. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-06-219 Rapport d'environnement

Il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'accepter le rapport d'environnement de mai 2013 tel que présenté par Vicky Labranche, inspectrice en environnement et permis. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-06-220 Achat d'un habit de pluie

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Bernard Barlow et résolu de rembourser 75 \$ à Vicky Labranche pour l'achat d'un habit de pluie. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-06-221 Rapport de voirie

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'accepter le rapport de voirie de mai 2013 tel que présenté par Constant Roberge, contremaître des travaux publics. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 11 personnes présentes à la 2^e période de questions.

2013-06-222 Présentation des comptes

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'approuver et de payer les comptes du mois de mai 2013 tels que présentés pour un montant de 377 464.52 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-06-223 Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Renée Vigneault résolu que la présente séance soit levée à 21h25.